

Revendications FNAS FO pour les Accords CHRS

AMÉLIORATION des Classifications : la suppression des 2 premiers échelons dans toutes les grilles non-cadre, la suppression du 1er échelon pour les cadres ; création d'un échelon supplémentaire de fin de carrière ; les trois derniers échelons attribuent 50 points chacun ;

RECONNAISSANCE du caractère éducatif des emplois **des surveillants de nuit et des maîtresses de maison** ;

Création d'un plafond maximum de 5 **JOURS CONSÉCUTIFS DE TRAVAIL** entre deux repos hebdomadaires ;

INTÉRATION du métier de **moniteur d'atelier dans le groupe 5** de la classification ;

Création d'une **MAJORATION FAMILIALE** de salaire ;

MAJORATION de **50 points** d'indice pour les salariés exerçant en **internat** ;

AMÉLIORATION du régime de **prévoyance** ;

RECONNAISSANCE réelle des métiers spécifiques aux **chantiers d'insertion** et la revalorisation de leur grille indiciaire ;

Application des Accords CHRS aux salariés en insertion.

Et plus précisément, voir <https://www.fnasfo.fr>

*Résolution Professionnelle
XVII^{ème} CONGRÈS FÉDÉRAL
LA POMMERAYE (49) OCT 2016*

Défendre nos métiers et la formation professionnelle qualifiante

Améliorer ses conditions de travail

S'organiser entre salariés

Rejoindre un syndicat libre et indépendant

ADHÉREZ à FORCE OUVRIERE

contact :

✉ <https://www.fnasfo.fr/a-propos/adherer/>

☎ 01 40 52 85 80

👉 lafnas@fnasfo.fr



Retrouvez votre Union Départementale FO sur le site : <http://www.force-ouvriere.fr/ud-fo>



ACCORDS CHRS

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE



LIBERTÉ ET INDÉPENDANCE

Fédération Nationale
de l'Action Sociale
FNAS FO
7, passage Tenaille
75014 PARIS

Les **CHRS** ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison.

Il existe aujourd'hui différents types de CHRS : en effet, **certains sont des établissements spécialisés pour un type de public (femmes victimes de violences, personnes sortant de prison...), d'autres sont des établissements de droit commun dit « tout public » (jeunes errants, grands exclus...)**

Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale sont pour la plupart **gérés par des associations**. Le financement du fonctionnement des CHRS est assuré par une dotation globale de l'État.

Hébergement d'urgence

115 24 h/24 et 7j/7
APPEL GRATUIT



LES ACCORDS CHRS s'appliquent aux personnels des centres d'hébergement et de réadaptation sociale agréés au titre de l'article 185 du code de la famille et de l'aide sociale, que le mode d'hébergement soit collectif ou éclaté.

Ils s'appliquent également :

- ✚ aux personnels des **services d'accueil et d'orientation** ;
- ✚ aux personnels des structures et services ayant pour mission **l'accompagnement social** ;
- ✚ aux personnels des structures et services assurant la mise en œuvre des différents outils d'insertion tels que **formation, emploi, logement, santé, médiation**, etc.. ;
- ✚ aux personnels des services agissant en liaison avec la **justice** ;
- ✚ aux salariés en insertion titulaires d'un contrat de travail accueillis dans les **ateliers et chantiers d'insertion**.



LA SITUATION DES SALARIÉS DES CHRS

En prise directe avec les conséquences des politiques d'austérité sur les populations les plus démunies, les salariés des CHRS font cruellement les frais du **manque de moyens alloués au secteur social**, et particulièrement à la réinsertion sociale :

- **Conditions de travail difficiles, manque de moyens**
- **Santé des salariés en danger et souffrance au travail**
- **Salaires beaucoup trop bas ! 26 % de décrochage entre le salaire et le coût de la vie en près de 20 ans. Coefficients des grilles de rémunération toujours et encore sous la barre du SMIC.**

L'ACTUALITÉ

- ➔ **Manque cruel de places d'hébergements**
- ➔ **Inquiétude avec la mise en place d'un logiciel « de gestion des places », permettant un contrôle et un fichage des populations**
- ➔ **Conditions de travail qui se dégradent**
- ➔ **Paupérisation des salariés**

Des moyens à la hauteur des besoins

Un traitement digne des personnes démunies, et des personnes exilées

La fin des politiques d'austérité suicidaires économiquement, socialement et démocratiquement